Commune de FRONTENAUD

PLAN LOCAL D'URBANISME

3.2. PLAN DE ZONAGE

Parties centrales (Bourg + Milleure)

1/2500e

3.1a | 3.2 | 3.1b

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à notre arrêté en délibération en date de ce jour, Le Maire,	Elaboration P.L.U. prescrite le P.L.U. arrêté le :	26 septembre 2008 02 novembre 2012
	Avêtis consultés publique du : Enquête publique du : au :	19 juillet 2013 26 aout 2013 27/09/2013
Vu pour rester conformer Le Maire,	P.L.U. approuvé le :	

Bureau Natura Environnement Urbanisme

CINOV

LEGENDE :

Zones urbaines
UC : Zone urbaine - parties du bourg desservies en assainissement collectif
UCa : Equipements collectifs (secteur salle des fêtes et parc attenant)
UN : Zone urbaine - extensions du bourg et principaux hameaux non desservis en assainissement collectif
UH : Maison de retraite
UY : Activités économiques
dont UYs : liées au sports motorisés

Zones à urbaniser
AU1 : Zone à urbaniser, ouverte à l'urbanisation
AUY1 : Zone d'activités, ouverte à l'urbanisation

Zone agricole
A : Zone agricole
AH : Zone d'accueil limité (constructions existantes + extensions et annexes)

Zones naturelles
N : Zone naturelle à protéger
NH : Zone d'accueil limité (constructions existantes + extensions et annexes)

Espaces soumis à un risque d'inondation délimités par l'Atlas des zones inondables de Bourgogne et d'après les estimators indicatives de limites de zones inondables réalisées durant les études du PLU

Zone d'Aménagement Différé (Milleure II)

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC Milleure II)

Batiments agricoles, et périmètres de reculs liés dans le cas d'installation hébergeant du bétail (périmètres indicatifs de 50 et 100 mètres - état mars 2010

Zone de bruit liée aux infrastructures de transports terrestres

Espace boisé classé à protéger ou à créer

ER 1 Emplacement réservé aux voies et équipements publics

Aire d'arrêt courte durée gens du voyage

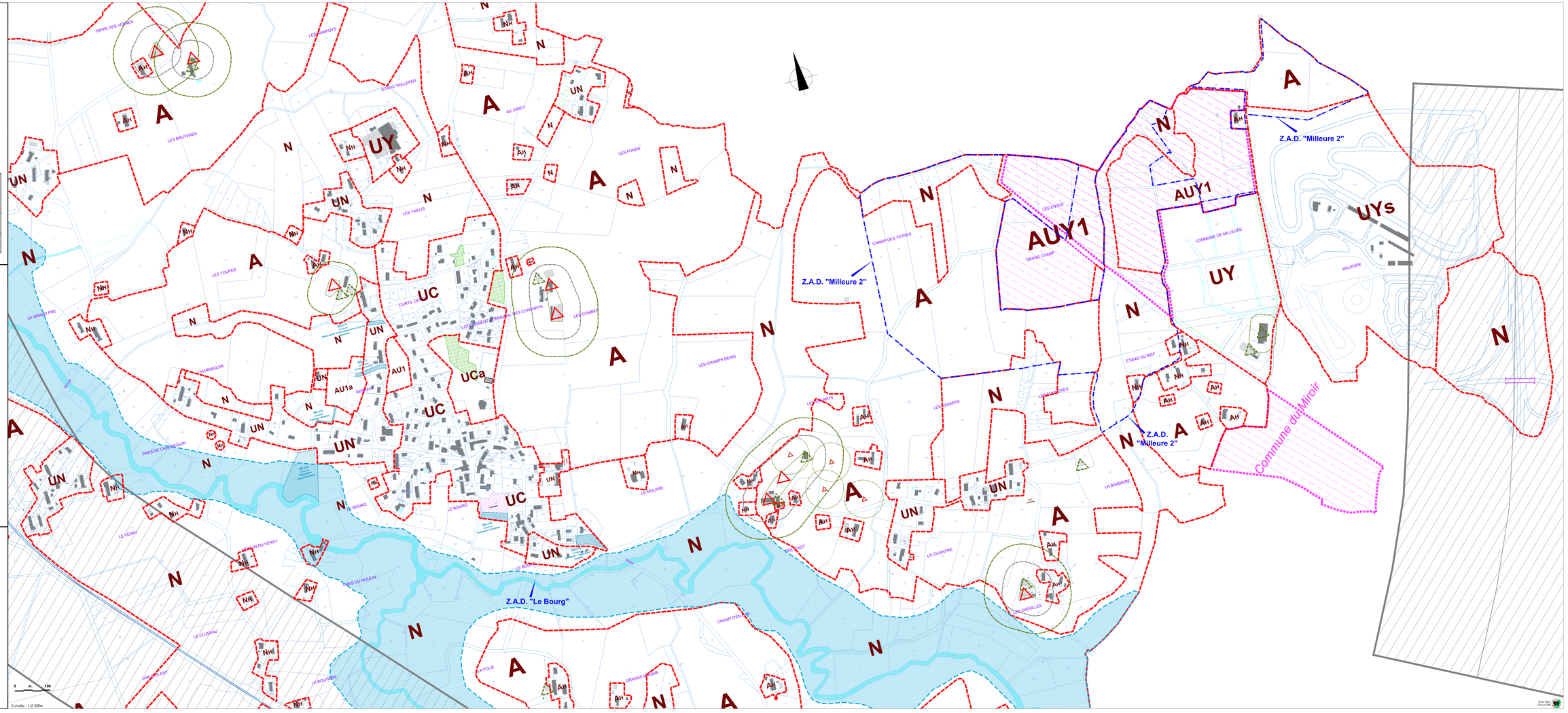

Plans Naturs
31 janvier 2013